

COMMUNE DE RECOLOGNE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 JUIN 2017 à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de Recologne s'est réuni le 16 juin 2017 à 20 heures 30 sur convocation du Maire en date du 12 juin 2017.

Etaient présents : Mesdames Jacqueline TORRES-BERMEJO, Michèle BOUDAUX, Denise GRIVET, Annie ROUSSELOT, Adeline FAHYS, Messieurs, Roland MORALES, Daniel MEYER, Jean-Pierre BRUCKERT, Hervé LETONDAL, Philippe NANN

Absents excusés : Mesdames Yasmine ROUX, Sylvianne CHLOPINSKI, Marie BERGER, Messieurs, Frédéric CHATELAIN, Franck VERIN

Secrétaire de séance : Denise GRIVET

Monsieur le Maire demande la modification de l'ordre du jour avec l'ajout de la question suivante :

- Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre
- Budget assainissement, devis

Cette modification est acceptée par l'ensemble du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

- 1) Certificat d'urbanisme
- 2) Indemnités des élus
- 3) Création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} Classe
- 4) Choix des entreprises réalisant les travaux d'aménagement des locaux de la mairie et de logements dans l'ancien presbytère
- 5) Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre
- 6) Budget assainissement, devis
- 7) Questions diverses

CERTIFICATS D'URBANISMES

Une demande de certificat d'urbanisme a été déposée :

- Maître Damien ROUSSEL, parcelle ZI 103, rue de l'Orbe Epine

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Le Maire informe le Conseil municipal que par la circulaire du 21 mars 2017, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, rappelle que les indemnités de fonctions des élus sont soumises à de nouveaux barèmes indemnitaires et qu'il convient de faire référence à « l'indice brut terminal de la fonction publique » au lieu de « l'indice brut 1015 ».

Il précise que les montants d'indemnités votés précédemment sont inchangés.

CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A 23/35E

Pour augmenter le temps de travail de la secrétaire il convient de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 23/35^è et de supprimer l'emploi actuel à 19/35^è.

Cette modification sera formalisée par la signature d'un avenant au contrat de l'agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de supprimer le poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe de 19 heures par semaine et d'ouvrir un poste d'adjoint principal administratif 2^{ème} classe pour 23 heures par semaine à partir du 1^{er} juillet 2017

Délibération adoptée à l'unanimité

CHOIX ET SIGNATURE DES ENTREPRISES REALISANT LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA MAIRIE ET DE LOGEMENTS.

Le Conseil Municipal de RECOLOGNE, après publicité et mise en concurrence des marchés de travaux et suite à l'analyse des offres concernant la réhabilitation de l'ancien presbytère en locaux de mairie et logements, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises suivantes, dont les offres ont été considérées comme économiquement les plus avantageuses :

	LOTS	ENTREPRISES	MONTANTS APRES VERIFICATION en € HT
1	TERRASSEMENT VRD	TP CLERC	38 993,08 €
2	DEMOLITIONS GROS OEUVRE	BTT	237 864,90 €
3	CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE	CHARDEYRON	91 256,04 €
4	MENUISERIE EXTERIEURE BOIS ET ALUMINIUM	GIRARD	55 738,60 €
5	MENUISERIES INTERIEURES	VD MENUISERIE	37 039,11 €
6	DOUBLAGES CLOISONS PLAFONDS PEINTURE REVETEMENTS	CIGLIA	71 977,20 €
7	PLAFONDS SUSPENDUS	SPCP	5 194,64 €
8	CARRELAGE FAÏENCE	FILIPUZZI	33 902,58 €
9	REVETEMENT DE SOL SOUPLE	TECHNOSOL	3 514,16 €
10	METALLERIE FERRONNERIE	LORETTI	27 287,00 €
11	ELECTRICITE VENTILATION	ELECTRIC SERVICE	42 220,00 €
12	PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE	DAVAL	90 154,00 €
13	ENDUIT DE FACADE	FACADES BISONTINES	27 131,54 €
14	ECHAFAUDAGE	FACADES BISONTINES	9 743,40 €

Montant total du marché : 772 016,25 Euros HT

Les marchés ont fait l'objet d'une publicité et mise en concurrence, réalisées de la façon suivante :

► Presse écrite : avis d'appel public à la concurrence publié dans L'Est Républicain du 5 avril 2017

► Internet : diffusion de l'avis et dématérialisation sur le site <https://tirep.doubletrade.net>

Nombre d'offres reçues : 55 (dont 7 dématérialisées)

Délibération adoptée à l'unanimité

AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE

Suite à une évolution du programme des travaux, ainsi qu'à une définition plus précise de l'estimation des travaux, le montant prévisionnel des travaux a été modifié, ainsi que celui du contrat de maîtrise d'œuvre. Ces modifications se traduisent par une estimation définitive des travaux de 772 000.00€ HT et un montant d'honoraires de 61 837.20€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte le montant de l'estimation définitive des travaux, ainsi que l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre,
- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Délibération adoptée 9 voix pour et 1 abstention.

BUDGET ASSAINISSEMENT / DEGRILLEUR AUTOMATIQUE STATION EPURATION

Monsieur le Maire présente le devis FB Procédés pour un dégrilleur automatique à la station d'épuration, ce devis s'élève au montant de 18 095 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis et autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

CHANGEMENT TEMPORAIRE DE LIEU DE CELEBRATION DES MARIAGES

Par son courrier du 30 mai dernier, le procureur de la République autorise le déplacement des registres de l'état civil pour procéder aux mariages dans la salle polyvalente, bâtiment communal situé place de l'Eglise pour une période de 9 mois à compter du 1^{er} juillet 2017.

AFFAIRES DIVERSES

L'enquête publique du PLU et du zonage assainissement est terminée depuis le 14 juin dernier. Beaucoup d'administrés sont venus consulter les dossiers et les plans de zonage auprès du commissaire enquêteur, M. Wantz.

Les comptes rendus des conseils communautaires de la CCVM vont être envoyés à chaque Conseillers Municipaux. Monsieur le Maire rappelle que les comptes rendus sont consultables sur le site internet de la CCVM : www.valmarnaysien.com

